



MUNICIPALITE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Téléphone 032 488 33 00

Fax 032 488 33 01

E-Mail secretariat@sonceboz.ch

Chèques postaux 25-3664-8

IBAN CH73 0624 0020 1002 0950 0

Impôts et taxes communales 2018

<u>Quotité d'impôts</u>		1.82	
<u>Taxe immobilière</u>		1.10	o/oo de la valeur officielle
<u>Taxe des chiens</u>	CHF	50.—	par chien
<u>Taxe des eaux consommation</u>	CHF	2.10	par m3 d'eau consommée
<u>taxe de base</u>	CHF	160.—	par maison individuelle ou pour le 1 ^{er} appartement
	CHF	80.—	pour le 2 ^{ème} appartement
	CHF	50.—	pour le 3 ^{ème} appartement et les suivants
	CHF	-35	par m2 pour les surfaces qui ne servent pas d'habitation jusqu'à 14'999 m2
<u>Taxe d'épuration consommation</u>		-25	par m2 supplémentaire
	CHF	2.25	par m3 d'eau consommée
	CHF	-50	par m3 d'eau consommée pour le fonds cantonal
	CHF	160.—	par maison individuelle ou pour le 1 ^{er} appartement
<u>taxe de base</u>	CHF	80.—	pour le 2 ^{ème} appartement
	CHF	50.—	pour le 3 ^{ème} appartement et les suivants
	CHF	-35	par m2 pour les surfaces qui ne servent pas d'habitation jusqu'à 14'999 m2
		-25	par m2 supplémentaire
<u>Taxe des déchets base</u>	CHF	210.—	par ménage (2 personnes majeures et +)
	CHF	105.—	par personne seule
	CHF	695.—	Personnes morales (grandes entreprises)
	CHF	347.50	Personnes morales (entreprises moyennes)
	CHF	139.—	Personnes morales (petites entreprises) + indépendants
	CHF	1.—	par sac de 17 litres
	CHF	2.—	par sac de 35 litres
	CHF	4.—	par sac de 65 litres
<u>Taxes de séjour</u>	CHF	6.—	par sac de 110 litres
	CHF	31.—	par container
	CHF	1.50	par nuitée
<u>Taxe d'exemption du service de défense</u>		6.50%	de l'impôt cantonal, maximum CHF 450.—